



Lamotte-Beuvron

Affiché le 11/02/2019
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL du 04 février 2019

Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-neuf, le 04 du mois de février, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du vingt-neuf janvier deux mille dix-neuf, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

Sont présents :

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,
M^{mes} et MM. BEAUFRÈRE, BOURDIN, CARNOY, CORRET, COUTANT, DESAINLOUP, DUFRAINE, DUPONT, ELIET, FLEURY, HELIE, ROUX, RYCHTER, SENÉ, TARQUIS, VUILLEMEY.

Sont absents excusés :

M ^{me} Claudine BUZON	Donne procuration à	M ^{me} Marie-Ange COUTANT
M ^{me} Laurence LEDUC	Donne procuration à	M. Noël SENÉ
M. Emmanuel VENTEJOU	Donne procuration à	M. Didier TARQUIS

Sont absents :

M^{me} Ludivine TINERT, MM. Fabrice GUILLIER, Laurent LEGUAY.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Béatrice ROUX

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

Toutes les délibérations à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

1-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

2- REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

- arrête les résultats provisoires du budget principal, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend par anticipation les résultats 2018,
- affecte le déficit de la section d'investissement, soit 402 929,79 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté),
- affecte l'excédent de la section de fonctionnement, soit 869 027,27 €, comme suit :

- 402 929,79 € en recettes d'investissement (compte 1068)
- 466 097,48 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)

REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal,

- arrête les résultats provisoires du budget annexe de l'assainissement, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend par anticipation les résultats 2018 et procède à leur affectation comme suit :
 - 363 291,91 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)
 - 144 988,75 € en recettes d'investissement (compte 001 – résultat reporté)

REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le Conseil municipal,

- arrête les résultats provisoires du budget annexe de l'eau potable après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend par anticipation les résultats 2018 et procède à leur affectation comme suit :
 - 186 593,84 € en recettes d'investissement (compte 001 – résultat reporté)
 - 645 109,16 € en recettes de fonctionnement (compte 002 – excédent reporté)

REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Le Conseil municipal,

- arrête les résultats provisoires du budget annexe de la gendarmerie, après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- reprend par anticipation les résultats 2018 et procède à leur affectation comme suit :
 - 957 663,09 € en recettes d'investissement (compte 001 – résultat reporté)

REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Le Conseil municipal

- arrête les résultats provisoires du budget du cinéma
- reprend par anticipation les résultats 2018 et procède à leur affectation comme suit :
 - 472,19 € en dépenses d'investissement (compte 001 – déficit reporté)

REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Le Conseil municipal

- arrête les résultats provisoires du budget annexe « production d'électricité ».
- reprend par anticipation les résultats 2018 et procède à leur affectation comme suit :
 - 31 705,33 € en recettes d'investissement (compte 001 – excédent reporté)

3-TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2019

Le Conseil municipal maintient les taux de fiscalité directe pour 2019.

4-BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET ANNEXES 2019

Le Conseil municipal adopte les différents chapitres en recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que les différents chapitres ou opérations en dépenses et recettes d'investissement.